



Donner congé à un locataire pour loger son enfant ?

Par fxf, le 28/02/2009 à 18:40

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement qui est habité depuis trois ans par l'ex-petit ami de ma fille et depuis un an et demi par les deux. Ils viennent juste de se séparer et l'ex de ma fille souhaiterait partir. Nous n'avons jamais fait de bail mais je lui fais des quittances de loyer. Pour trouver un logement rapidement il aurait besoin que lui envoie une lettre de congé et que nous signons un bail ensemble antidaté (il n'y a pas de conflit - tout le monde s'entend très bien...) Mon premier question est, donc, comment faire pour respecter toutes les formalités et puis 2° question:

J'aimerais avoir la possibilité de vendre dans un an et demi (l'appartement a été acheté en 2000 et a toujours été loué) et je crois que je dois, soit le laisser vide un an et demi, ou alors le laisser à ma fille sans toucher de loyer pour pouvoir le vendre sans avoir à payer d'impôt sur le plus value. Est ce bien le cas ?

J'ai essayé de trouver ces informations sur internet mais plus je m'avançais plus je me rendais compte que c'était assez compliqué.

Pouvez-vous me dire la meilleure façon de procéder SVP

Merci d'avance